

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : DOXYCARE 40 MG COMPRIMES POUR CHATS ET CHIENS, Comprimé

Titulaire : ECUPHAR

Composition : Doxycycline (sous forme d'hyclate) 40 mg - Excipient QSP 1 comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/0775271 3/2019

Date de décision : 25/07/2019